



HAL
open science

Une enfance sous contrôle institutionnel Les effets du rapport à la prise en charge par l'aide sociale à l'enfance sur la transition vers l'autonomie

Pascale Dietrich-Ragon, Isabelle Frechon

► To cite this version:

Pascale Dietrich-Ragon, Isabelle Frechon. Une enfance sous contrôle institutionnel Les effets du rapport à la prise en charge par l'aide sociale à l'enfance sur la transition vers l'autonomie. *Agora débats/jeunesses*, 2022, *Parcours de jeunes en institutions*, 91, pp.83-98. 10.3917/agora.091.0083 . halshs-03777465

HAL Id: halshs-03777465

<https://shs.hal.science/halshs-03777465v1>

Submitted on 14 Sep 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Une enfance sous contrôle institutionnel

Les effets du rapport à la prise en charge par l'aide sociale à l'enfance sur la transition vers l'autonomie

Pascale Dietrich-Ragon, Isabelle Frechon

Résumé

En France, 187 000 enfants ou adolescents sont placés au titre de l'enfance en danger, soit 1 % des moins de 21 ans. À partir de l'étude longitudinale sur l'accès à l'autonomie après le placement (ELAP), cet article étudie le rapport aux institutions des jeunes de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Deux types d'attitudes opposées sont identifiés, entre lesquels il existe un continuum de situations. L'« adhésion » aux attentes des institutions se caractérise par une acceptation de la prise en charge et des parcours conformes aux attentes des travailleurs sociaux. Dans le cas de la « non-adhésion », le placement est au contraire vécu comme une injonction à renoncer à ses rêves ou un carcan. Cela conduit à des confrontations répétées avec les travailleurs sociaux et, parfois, à un départ précipité de l'ASE. Le rapport à l'institution a donc un effet décisif sur la transition vers la sortie et l'appréhension des relais avec les aides institutionnelles des dispositifs en dehors de l'ASE.

Les enfants des catégories populaires font l'objet d'une attention particulière de la part des services sociaux (Laé, Murard, 2012), d'où la forte présence des institutions dans leur vie dès leur plus jeune âge. De ce point de vue, les jeunes placés par l'aide sociale à l'enfance (ASE), largement issus de ces catégories sociales (Serre, 2010 ; David, Rafin, 2019), constituent un cas exemplaire puisque la prise en charge par les institutions concerne la quasi-totalité des domaines de leur existence. En France, 187 000 enfants ou adolescents sont placés au titre de l'enfance en danger, soit 1,1 % des moins de 21 ans (DREES, 2020). Cet article aborde la façon dont les jeunes vivent cet encadrement précoce par des travailleurs sociaux. Y voient-ils une aide pour obtenir une vie meilleure ou, au contraire, un carcan qui enferme ? En quoi le rapport entretenu avec les acteurs institutionnels de l'ASE (éducateurs, travailleurs sociaux, référents ASE...) joue-t-il un rôle dans les destins et plus précisément dans la transition vers l'autonomie ?

Le fait de plus ou moins se conformer aux attentes des travailleurs sociaux a des effets sur la vie au sein des structures de l'ASE mais aussi sur les aides auxquelles les jeunes peuvent prétendre, comme le contrat jeune majeur (CJM) qui permet de prolonger le soutien dont ils bénéficiaient pendant leur minorité jusqu'à 21 ans maximum (Frechon, Marquet, 2018). Les attentes institutionnelles à l'égard des jeunes sont principalement de deux ordres. Tout d'abord, il leur est demandé de respecter les règles encadrant la vie quotidienne du lieu d'accueil. Les difficultés de comportement et les incompatibilités à vivre ensemble conduisent à des exclusions du lieu d'accueil et à des parcours jalonnés de ruptures (Jamet, 2021 ; Lacroix *et al.*, 2021). D'autre part, à l'approche de la sortie, les jeunes sont sommés de tout mettre en œuvre pour acquérir une autonomie à la fois dans la vie quotidienne et sur le plan financier. Une grande partie d'entre eux sont dès lors orientés vers des structures où ils sont de moins en moins encadrés au quotidien (appartements autonomes, foyers de jeunes travailleurs [FJT], par exemple). Sur le plan scolaire, ils sont incités à suivre des études courtes et professionnalisantes (Mainaud, 2013 ; Denecheau, 2015) pour s'adapter aux contraintes temporelles de l'institution qui impliquent une sortie de prise en charge à 18 ans ou avant 21 ans en cas d'obtention d'un CJM. L'évaluation par les travailleurs sociaux pour l'obtention d'un CJM repose sur trois critères : le jeune doit en faire la demande, avoir un projet et être dans une situation « qui réclame assistance et accompagnement éducatif » (Petit-Gats, Guimard, 2013). En d'autres termes, il lui faut être apte à exprimer un besoin, à construire un projet réaliste aux yeux de l'ASE et à accepter d'être suivi par les travailleurs sociaux. Les jeunes qui ont le plus de chances de sortir « par le haut » des dispositifs de l'ASE sont donc

probablement ceux qui sont capables de se conformer à ces attentes, mais aussi ceux qui entretiennent de bonnes relations avec les travailleurs sociaux et acceptent leur suivi. À l'inverse, on suppose que la non-adhésion aux attentes et aux objectifs fixés par l'institution conduit à des attitudes de rejet et à des « sorties en silence » (Warin, 2006) qui auront des conséquences à plus long terme.

Cet article interroge donc les effets des relations entretenues avec les institutions sur les trajectoires des jeunes. *In fine*, il s'agira d'observer les conséquences de la socialisation précoce aux normes d'insertion (Trombert, 2020) et de l'« hyperinstitutionnalisation » de l'existence (Couronné, Sarfati, 2018), qui consiste à côtoyer de façon répétée les services sociaux et les dispositifs d'aide sociale. Conduisent-elles à une installation dans l'assistance (idée souvent présente dans les débats publics) ou au contraire à des attitudes de rejet des institutions et de non-recours ?

Afin de répondre à ces questions, l'étude longitudinale sur l'accès à l'autonomie après le placement (ELAP), fondée sur une enquête par questionnaires en deux vagues et une centaine d'entretiens réitérés deux fois (voir l'encadré méthodologique), a été mobilisée. Le choix a été fait de s'appuyer sur le point de vue des jeunes plutôt que sur celui des travailleurs sociaux, même s'il sera tenu compte du contexte institutionnel et professionnel déjà documenté. À partir de l'analyse des entretiens, deux types d'attitudes opposées face à l'encadrement institutionnel ont été identifiés, sachant qu'il existe un continuum de situations entre les deux pôles de cette typologie¹ : l'adhésion aux attentes de l'ASE et la non-adhésion à celles-ci. On étudiera ces deux types dans deux parties successives en observant la manière dont ces différentes attitudes influencent la transition vers l'autonomie.

¹ La typologie est un « instrument de clarification du réel et d'intelligibilité des relations sociales, qui consiste à comparer les résultats des enquêtes à une idée abstraite, construite par le chercheur en fonction de son point de vue. » (Schnapper, 1999, p. 5). Les types sont donc des catégories analytiques construites pour les besoins de la compréhension sociologique.

Encadré méthodologique. Présentation de l'enquête

L'étude longitudinale sur l'accès à l'autonomie des jeunes placés (ELAP*) a été réalisée en plusieurs vagues d'enquête. Elle visait à mieux connaître les conditions de vie et de sortie des jeunes en protection de l'enfance (Frechon, Marquet, 2016). En 2013-2014, 1 622 jeunes âgés de 17 à 20 ans et accueillis par l'ASE de sept départements (Nord, Pas-de-Calais, Paris, Seine-et-Marne, Essonne, Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine) ont répondu à un premier questionnaire. Cet échantillon était représentatif des jeunes placés à ces âges dans ces départements.

Dix-huit mois plus tard, une seconde vague a été réalisée auprès des jeunes qui avaient 17 ans lors de la première vague (et entre 18 et 19 ans en vague 2) afin de connaître les profils de ceux qui étaient partis sans avoir bénéficié de CJM, ainsi qu'auprès de ceux ayant entre 19 ans et demi et 20 ans révolus lors de la première vague, et qui avaient donc tous atteint 21 ans lors de la deuxième vague d'enquête, l'âge limite de la protection de l'enfance.

À la suite de cette enquête par questionnaires, un collectif de chercheuses a mené une centaine d'entretiens auprès des jeunes ayant accepté de poursuivre la recherche pour revenir sur leur parcours et leur perception de leur prise en charge (ils avaient alors entre 19 et 23 ans). Les enquêtés ont été sélectionnés afin de refléter la diversité des situations (en termes de caractéristiques sociodémographiques, de situation résidentielle et de parcours de prise en charge). Les guides d'entretiens étaient composés d'une partie commune à l'ensemble des chercheuses. Un second entretien a été réalisé douze mois plus tard auprès de 68 d'entre eux afin de prolonger l'observation longitudinale du devenir des jeunes après le placement.

Pour cet article, l'ensemble du corpus d'entretiens a été analysé, mais la focale a été placée sur une vingtaine de cas particulièrement représentatifs des deux types de rapport aux institutions identifiés. Notons aussi que les données qualitatives sont ici davantage mobilisées que celles issues de l'enquête quantitative car elles permettent de comprendre finement les relations que les jeunes entretiennent avec les institutions**. Toutes les statistiques mentionnées dans le cadre de l'article sont issues de l'enquête quantitative, vagues 1 et 2.

* Ce projet a été réalisé dans le cadre d'un partenariat entre l'Institut national d'études démographiques (INED) et le laboratoire Printemps (UMR 8085).

** Nous tenons particulièrement à remercier Pascale Breugnot et Nabila Amghar pour leurs entretiens.

Tableau. Liste des entretiens cités

Prénom*	Pays de naissance	Age début/fin ASE	Situation entretien n° 1	Changements de situation entretien n° 2
Ayla	France	5 – 19 ans	19 ans, célib., ss enft, logt CROUS, L2 SHS, bourse + temps partiel	Master 1 SHS
Bakari	Mauritanie	16 – 20 ans	23 ans, célib., ss enft, boucher (CDI), hébergé chez un ami	Locataire HLM
Cécile	France	6 – 18 ans	20 ans, couple, en formation, HLM.	Séparée, BTS en alternance
Coralie	France	20 – 21 ans	22 ans, célib., ss enft, emploi aidé à la mairie, HLM	Chômage
Djibril	Abidjan	15 – 19 ans	19 ans, célib., ss enft, en études (BTS management), HLM	Couple, 1 enft, CDI (conseiller opérateur téléphonique), HLM
Inaya	France	13 – 18 ans	20 ans, célib., chez ses parents, suivi par la mission locale	Travaille dans une crèche
Lucinda	France	2 – 21 ans	22 ans, couple, étudiante en L1 biologie, locataire privé	Aide à domicile, a changé de logement (tjs locataire privé).
Marc	France	17 – 20 ans	22 ans, couple, ss enft, verrier, locataire privé	Locataire d'un pavillon
Marzio	Roumanie	13 – 20 ans	20 ans, couple, ss enft, travaille dans la mécanique, structure « jeunes majeurs »	Carreleur, locataire dans struct. jeune majeur
Max	France Guadeloupe	17 – 20 ans	22 ans, couple 1 enft, locataire appartement privé, CDI ouvrier BTP tuyauterie	2 enfts, locataire d'un pavillon.
Nolan	France	15 – 18 ans	20 ans, célib., chez ses parents, NEET**	Interim espace vert
Romain	France	0 – 21 ans	19 ans, vit dans sa famille d'accueil avec sa petite amie, élagueur dans entreprise de son beau-père	Couple, locataire d'un appartement appartenant à sa famille d'accueil
Séverine	Côte d'Ivoire	16 – 21 ans	22 ans, couple, ss enft, en formation et auxiliaire de vie, résidence sociale	Perdue de vue
Tina	Congo	13 – 20 ans	22 ans, célib., ss enfant, travaille chez McDonald's, FJT	Perdue de vue
Yohann	France	0 – 18 ans	19 ans, célib., ss enft, cohabite avec sa mère, NEET, suivi par la mission locale	Perdu de vue

* Les entretiens ont été anonymisés, certaines précisions ont pu être changées à la marge pour garantir l'anonymat.

** « not in employment, education or training » : ni en emploi ni en formation.

L'adhésion aux attentes de l'ASE

Le premier type d'attitude identifié est celui de l'adhésion aux attentes de l'institution. Il se caractérise par une tendance à se conformer aux injonctions des éducateurs et des travailleurs sociaux et à suivre leurs conseils. Concrètement, les jeunes proches de ce type acceptent de se plier aux règles des structures d'hébergement, font des choix réalistes sur le plan scolaire, puis anticipent la sortie et intègrent de façon précoce le monde du travail. Les mineurs non accompagnés (MNA), les garçons et les jeunes placés dans la petite enfance sont les plus proches de ce type. Souvent, ces jeunes ne font pas état de difficultés psychologiques ni de problèmes de santé particuliers, ce qui les aide à se conformer aux prescriptions institutionnelles.

Un placement perçu comme une opportunité ou la seule voie pour s'en sortir

Les jeunes proches du type de l'adhésion se distinguent par les bonnes relations qu'ils entretiennent avec les acteurs de la protection de l'enfance. Ils voient le placement comme une chance ou une opportunité, ce qui a un effet fort sur leurs liens avec les éducateurs. En première vague d'enquête, 83 % des jeunes considèrent qu'être placé a été une chance, tous les jeunes proches du type de l'adhésion interrogés en entretiens partageant cette perception. 81 % de ceux qui considèrent l'ASE comme une chance s'entendent très bien avec les éducateurs contre 59 % de ceux qui n'ont pas la même appréciation de l'ASE². Les MNA, majoritairement des garçons, sont très caractéristiques de cette attitude. Pour eux, la prise en charge par l'ASE s'inscrit dans le cadre d'une trajectoire migratoire visant à améliorer leur condition sociale ; ils en ont donc une vision positive. Le placement permet l'obtention de papiers et une aide au démarrage dans la vie professionnelle grâce aux formations auxquelles ils accèdent. Bakari, originaire de Mauritanie, se montre très reconnaissant à l'égard des éducateurs :

« C'est un des meilleurs [foyers] que j'ai faits ici. Y a pas mieux. Ils nous accompagnaient sur tout ce qu'on voulait, ils nous aidaient. Quand tu viens d'un autre pays, avec une autre culture, c'est un peu compliqué, donc ils nous montraient comment faire les démarches, etc. » (Bakari, 21 ans, CAP boucherie.)

Les jeunes nés en France ne pouvant plus compter sur leurs parents partagent fréquemment cette adhésion au placement. Lucinda, placée en famille d'accueil à l'âge de 2 ans, est satisfaite de son enfance chez ceux qu'elle considère comme sa « seconde famille ». Sa mère étant

² ELAP vague 1, 2013-2014.

décédée et n'ayant plus aucun lien avec son père, elle était dès lors totalement dépendante de l'ASE, ce qui a favorisé l'acceptation du placement. Avoir connu des conditions de vie très précaires avant la prise en charge produit un effet similaire. L'entrée à l'ASE est alors vécue comme synonyme d'accès à une vie meilleure. Marzio, qui a connu la pauvreté durant son enfance en Roumanie, qualifie le foyer de « paradis ». Max, originaire de Guadeloupe, a longtemps connu la rue, expérience qui le conduit à relativiser la promiscuité dans le foyer :

« À la base, je dormais dans des escaliers dehors. Donc moi, un lit, j'ai savouré ça. Même si on était à trois dans la chambre, j'ai savouré ça comme pas possible. [...] J'étais au chaud, je mangeais à ma faim. » (Max, 22 ans, ouvrier.)

Par ailleurs, l'ASE peut aussi permettre d'accéder à des ressources dont il aurait été impossible de bénéficier dans le cadre familial. À sa demande, Marc a été placé à 18 ans car ses parents souffraient de problèmes économiques. Sans l'ASE, il n'aurait pas pu passer le permis de conduire et il est très reconnaissant envers l'institution.

Le rapport à l'ASE dépend donc du parcours antérieur au placement et des relations entretenues avec la famille d'origine. Pour ceux qui ont rompu avec cette dernière ou ont vécu des épreuves (pauvreté, rue, violences, notamment), la prise en charge est considérée comme l'espoir d'une vie meilleure et l'ASE perçue comme une institution venant les soustraire à une situation sociale intenable.

Adhérant à leur placement, ces jeunes deviennent souvent les « enfants modèles » de l'ASE et sont appréciés des acteurs institutionnels. Par exemple, selon Djibril, né à Abidjan et arrivé en France à 15 ans (il n'a pas connu sa mère et son père l'a envoyé en France à cause de la guerre en Côte d'Ivoire), la directrice du foyer est devenue pour lui « une seconde mère ». À la sortie, elle s'est même proposée pour être sa garante pour la location d'un logement. Il arrive que ces situations d'adhésion au placement conduisent à des relations de quasi-adoption dans le cas de l'hébergement en famille d'accueil, comme cela a été le cas pour Romain. Son souhait de se démarquer de sa famille de naissance (il considère sa mère comme une « cas social » et son père comme un « courant d'air ») favorise un très fort attachement à sa famille d'accueil qui, en retour, le considère comme un fils. En bons termes avec les éducateurs, ces jeunes suivent leurs conseils sur les plans scolaires, professionnels mais aussi familiaux.

Des choix et des ambitions conformes aux recommandations de l'ASE

Ces jeunes ont tendance à se conformer aux recommandations des éducateurs. En particulier, ils ont une attitude pragmatique sur le plan scolaire et sont attentifs à ne pas prendre de retard

dans leur scolarité, quitte à diminuer leurs ambitions. Cécile a refusé de redoubler sa seconde pour ne pas risquer de se retrouver sans diplôme au moment de la sortie de placement et s'est résignée à passer un baccalauréat de comptabilité plutôt qu'un baccalauréat général :

« Je ne voulais pas [redoubler] parce qu'avec l'ASE justement j'avais peur de rien avoir avant mes 18 ans et de partir sans rien. J'ai préféré prendre une filière qui me plaisait pas forcément mais qui m'amenait quand même à un bac. »
(Cécile, 21 ans, étudiante.)

Ces jeunes aspirent à des études courtes afin de pouvoir travailler au plus vite, attitude particulièrement prégnante chez les MNA (Chaieb, Frechon, 2021). Ils obtiennent dès lors des diplômes peu qualifiés mais leur permettant de travailler rapidement. Suivant les conseils des éducateurs, Bakari a choisi des études de boucherie. Il a facilement obtenu un emploi et n'a pas eu besoin de prolonger son CJM. Certains multiplient les diplômes, les certifications ou les savoir-faire pour toujours avoir une solution de recours. C'est le cas de Djibril qui a le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), un diplôme d'agent de sécurité et un BTS de commerce. Il présente son diplôme d'agent de sécurité comme son « plan B » : grâce à cela, il pense qu'il aura toujours du travail et pourra payer son loyer quoi qu'il arrive.

Parallèlement, ces jeunes ont anticipé la sortie en multipliant les démarches pour trouver un emploi et un logement. Au cours de l'entretien, Djibril met en avant sa persévérance et sa combativité sur ces deux plans. Il affirme avoir envoyé 300 CV pour trouver un emploi et estime qu'il n'a négligé aucune piste pour se loger. « Quand on n'a rien, on se bat », dit-il. Alors qu'il était en FJT, il a fait une demande de logement social et l'a rapidement obtenu. Dans la continuité de cette attitude prévoyante, ces jeunes ont aussi pour particularité d'avoir repoussé la mise en couple et la constitution d'une famille, préférant attendre d'être installés sur le plan professionnel et résidentiel. Ils respectent donc l'enchaînement des étapes préconisé par l'ASE, qui consiste à favoriser l'obtention d'un emploi avant la mise en couple (Ganne *et al.*, 2019).

Sans surprise, ces jeunes intègrent le marché du travail de façon précoce. Les enquêtés disposant d'un diplôme professionnel et ceux qui ne vivent pas en couple sont les plus nombreux à exercer un emploi (*ibid.*). Au moment de la deuxième vague de l'enquête, 57 % des jeunes sortis de l'ASE avec un CAP, un BEP ou un baccalauréat professionnel sont en emploi ou en apprentissage ; ils ne sont que 40 % parmi ceux qui n'ont aucun diplôme et 36 % parmi ceux qui ont choisi la voie générale les amenant à poursuivre leur scolarité au-delà de la sortie de placement.

Les jeunes proches du type de l'adhésion ont donc un parcours exemplaire au regard des attentes des travailleurs sociaux dont ils partagent les objectifs.

La valorisation de l'autonomie

Une autre de leurs caractéristiques est de valoriser parfois à outrance l'autonomie (Duvoux, 2008). Au-delà de la volonté de travailler pour subvenir à ses besoins, cela implique un rapport particulier aux aides sociales. Les jeunes proches du type de l'adhésion font preuve d'un rejet farouche de toute forme d'assistance. Djibril, par exemple, n'envisage pas un seul instant de demander des aides :

« Je ne vais pas me coucher à attendre des aides hein, non, ça sert à rien. [...] Je l'étais [assisté] et non, je peux pas, je veux pas de ça. Vous vous rendez compte ? Petit assisté, grand assisté ! »

Ce comportement peut être poussé à l'extrême et les conduire jusqu'à refuser tout soutien de leurs proches. Ainsi Marzio ne veut pas demander à son frère d'être son garant afin d'obtenir une location :

« J'essaie d'être autonome. Être autonome, ça veut dire ne pas aller demander de l'aide à qui que ce soit, son frère ou quelqu'un. Enfin, je veux être vraiment seul. [...] Parce que je me dis que si j'arrive pas à faire ça aujourd'hui, dans dix ans, je vais être pareil. J'essaie d'être autonome au plus vite et le mieux possible. »

Ces dispositions ont des conséquences concrètes sur les trajectoires après la majorité. Étant les plus à même pour construire un projet conforme aux attentes des travailleurs sociaux et étant perçus comme des « enfants modèles » de l'ASE, ils obtiennent souvent un CJM. Sur le plan du logement, après avoir quitté l'ASE, ils accèdent aux structures les plus favorables, comme les FJT, puis fréquemment au parc HLM. Tout se passe en effet comme s'il existait un aiguillage institutionnel vers ce parc, ceux qui y vivent ayant des parcours très institutionnalisés et sans sortie du circuit de prise en charge (Dietrich-Ragon, 2020).

Bien sûr, il ne faudrait pas avoir une vision idyllique de la trajectoire de ces jeunes et des accidents de parcours peuvent survenir. Toutefois, ils ont généralement les trajectoires les moins heurtées et les situations les plus stables à la sortie de l'ASE. C'est moins le cas des jeunes qui ne parviennent pas ou ne souhaitent pas se conformer aux attentes des institutions.

La non-adhésion aux attentes de l'ASE

Les jeunes se rapprochant du second type d'attitude identifié – la non-adhésion aux attentes de l'ASE – adoptent des comportements qui s'écartent des recommandations des éducateurs et

entretiennent un rapport plus conflictuel avec eux. Ils ont pour la plupart grandi en France et ont été placés à un âge avancé (parfois au moment de la préadolescence). Ils ont dès lors souvent subi des épreuves avec leur famille, ce qui peut être à l'origine de problèmes psychologiques. Par ailleurs, leurs parents appartenaient en majorité aux fractions les plus précaires des catégories populaires et faisaient souvent l'objet d'une surveillance par les travailleurs sociaux (Serre, 2010). Ces jeunes ont donc connu un encadrement institutionnel soutenu pendant mais aussi avant le placement, ce qui peut être à l'origine d'une lassitude, voire d'un dégoût des institutions. Comme on le verra, ce rejet peut conduire à une prise de distance avec l'institution dès que possible. Il est notable que les filles tendent davantage que les garçons à se rapprocher de ce type. Cela s'explique en partie par le fait qu'elles adhèrent moins au modèle du passage à l'âge adulte par l'insertion professionnelle recommandé par les éducateurs de l'ASE (Ganne *et al.*, 2019).

Un rapport conflictuel au placement

Les jeunes proches du type de la non-adhésion ont vécu leur placement comme un déracinement de leur famille et un événement douloureux. Il est fréquent qu'ils ne comprennent pas la raison qui a conduit les institutions à les retirer à leurs parents. Nolan, entré à l'ASE à 15 ans, considère son placement comme une mesure punitive : « C'est grâce à mes conneries, on va dire, que je suis parti en foyer. » De surcroît, ces jeunes vivent le placement comme un déclassement social, le foyer représentant à leurs yeux un lieu particulièrement dégradant. En difficulté scolaire depuis le CP, Inaya a été placée à 13 ans, en même temps que ses huit frères et sœurs. Au moment de l'entretien, la compréhension de cette décision reste difficile pour elle : « Peut-être pour que je sois plus autonome et moins réservée... », hasarde-t-elle. Aujourd'hui, Inaya ne parle jamais du placement en famille et toute la fratrie évite le sujet. Beaucoup de jeunes proches de ce type perçoivent leur placement comme une honte familiale. N'adhérant pas à la décision de justice qui les a retirés à leur famille, ils ont souvent eu du mal à s'adapter à la vie en collectivité. Beaucoup font des fugues pour retourner chez leurs parents ou rejoindre un ou une petit·e ami·e, comme Nolan et Inaya, évoqués à l'instant. Lors de la première vague de questionnaires à laquelle ils ont répondu alors qu'ils étaient encore placés, 48 % des enquêtés se plaignaient de ne pas pouvoir inviter qui ils voulaient dans leur lieu de placement, 15 % ne supportaient pas le règlement, 13 % n'aimaient pas l'ambiance et 17 % disaient ne pas se plaire dans leur lieu de placement. Dans les entretiens, les jeunes proches du

type de la non-adhésion se révèlent particulièrement critiques. Beaucoup sont réfractaires aux règles édictées par les travailleurs sociaux, en ont assez de devoir rendre des comptes. C'est le cas d'Ayla, placée de 6 à 19 ans, qui déplore d'être trop surveillée:

« On n'avait pas le droit d'inviter des gens, c'était interdit... Et ils étaient très surveillants. Quelquefois ils me convoquaient en me disant qu'ils m'avaient grillée et du coup je me faisais engueuler quand je faisais venir quelqu'un. » (Ayla, 19 ans, étudiante.)

Les conflits liés à la non-adhésion aux règles du lieu de placement peuvent être à l'origine de changements de structure d'accueil. Julien, fréquemment en conflit avec les éducateurs, a enchaîné les familles d'accueil puis, à 17 ans, a été placé en internat. Comme il en avait assez des règlements, il a été orienté vers un hôtel en attendant que l'éducatrice lui trouve un logement fourni par une association.

Ces parcours marqués par de multiples déplacements donnent aux enquêtés le sentiment de ne pas être maîtres de leurs choix. Parmi les jeunes qui ont connu au moins deux lieux d'accueil, 36 % disent avoir dû quitter un lieu où ils auraient aimé rester, et ils sont autant à avoir dû rester dans un lieu qu'ils voulaient quitter³. Cette perception est particulièrement forte chez les interviewés proches du type de la non-adhésion, comme chez Coralie, entrée à l'ASE à 19 ans, en emploi aidé à la mairie : « Au niveau des logements, avant, j'avais pas le choix, on me les imposait ! On pouvait pas refuser. [...] Quand c'est pas vous qui financez, il faut rien dire ! » De même, Tina, née au Congo et arrivée en France à 13 ans, a l'impression d'être traitée comme un dossier et regrette qu'on lui ait donné un rendez-vous au cours duquel elle n'a rien pu négocier : « Pourquoi me faire venir pour négocier les clauses, négocier tout ça nan nan nan, alors que vous avez déjà décidé ? » À l'inverse des jeunes qui adhèrent aux attentes de l'ASE, ceux qui les refusent se sont sentis les fantoches d'un système écrasant qui ne prend pas en considération leurs attentes. Pour eux, un objectif à court terme est dès lors d'échapper au contrôle et à l'accompagnement éducatif dont les règles sont perçues comme trop contraignantes. Ainsi, Julien a quitté le logement que lui avait trouvé son éducatrice car la condition était d'être suivi par un psychologue et de continuer à rendre des comptes sur ses démarches. Ne le supportant plus, il est parti deux mois avant la fin du CJM afin d'échapper au contrôle institutionnel. Cette aspiration peut amener à des sorties précoces de l'institution pour retourner chez la famille ou pour se mettre en couple (Ganne *et al.*, 2019). D'autre part, leur attitude réfractaire à l'accompagnement institutionnel les conduit à être exclus des

³ ELAP vague 1, 2013-2014.

dispositifs d'aide. Le rejet du soutien éducatif et leur manque de « bonne volonté » incitent les travailleurs sociaux à leur refuser l'accès au CJM (Petit-Gats, Guimard, 2013).

Des parcours s'écartant de la norme d'insertion professionnelle précoce

Sur le plan scolaire, ces jeunes s'écartent également du parcours recommandé par les travailleurs sociaux. En seconde vague de l'enquête quantitative, 30 % des jeunes qui ont quitté l'ASE n'ont aucun diplôme ou seulement le brevet des collèges, ce taux étant plus élevé chez ceux qui n'appréciaient pas leur lieu de placement lors du premier questionnaire que chez ceux qui s'y plaisaient⁴. Être en échec scolaire ou ne pas avoir de projet scolaire au moment de la demande de CJM est un motif d'exclusion. Placé dès ses 6 mois, Yohann a été orienté à 17 ans en foyer à la suite des problèmes de santé de la mère de sa famille d'accueil. Déstabilisé, il échoue à son baccalauréat professionnel de commerce en apprentissage et a du mal à formuler un projet d'insertion. La veille de ses 18 ans, les éducateurs lui apprennent alors qu'il doit déménager le lendemain pour retourner chez sa mère biologique. L'absence de qualification est ainsi à l'origine d'une forte précarité sur le marché du travail à la sortie de l'ASE. Près de la moitié de ceux qui n'ont pas de diplôme ne sont ni en emploi ni en formation (NEET) au moment de la deuxième vague de l'enquête.

À l'opposé des jeunes en échec scolaire, une minorité a opté pour des filières peu monnayables à court terme sur le marché du travail. Pour les professionnels, ces situations sont jugées « agaçantes » (*ibid.*) dans la mesure où les jeunes sont peu réceptifs à leurs conseils et, même si ces derniers sont inscrits dans un processus d'insertion, la légitimité du CJM est interrogée. Malgré l'insistance des travailleurs sociaux, Laurence a refusé de faire des études courtes et a opté pour une licence de lettres. Ses aspirations (en lien avec celles de ses parents qui avaient pour elle de grandes ambitions scolaires), divergeaient de celles de l'institution et elle a dû faire preuve de beaucoup de détermination pour ne pas renoncer à son choix. Les enquêtés ont fréquemment évoqué la pression à arrêter les études et le fait que les travailleurs sociaux les poussent à revoir leurs ambitions à la baisse. C'est le cas de Séverine : « Je lui ai dit [à ma référente] : “Je vais faire mes études et en plus dans une école privée.” Elle m'a dit : “Mais t'es complètement folle. C'est impossible.” »

⁴ 26 % de ceux qui apprécient beaucoup leur lieu de placement sont sans diplôme contre 40 % de ceux qui ne l'apprécient pas.

De façon similaire aux dispositifs d'insertion professionnelle (Zunigo, 2010), l'intervention de l'ASE joue comme un nivellement des ambitions afin de les adapter au calendrier de l'institution. Si cette pression répond à une démarche pragmatique pour faire face à la nécessité d'assurer l'autonomie financière, les jeunes issus des fractions les plus élevées des catégories populaires le vivent comme un déni de leurs aspirations et une relégation dans les emplois les moins qualifiés. Contrairement aux jeunes proches du type de l'adhésion qui interprètent le placement comme une manière d'ouvrir l'espace des possibles, ils l'envisagent comme un processus de fermeture de cet espace.

Ainsi, ceux qui ne parviennent pas à construire un projet d'insertion réaliste aux yeux des travailleurs sociaux, qui abandonnent les études ou n'ont pas de projet professionnel à court terme, s'exposent au risque de se retrouver poussés vers la sortie, ou sont amenés à partir d'eux-mêmes. Les jeunes situés aux deux extrémités des classes populaires (les plus précaires, qui cumulent les difficultés, ou au contraire les moins précaires, qui se heurtent au décalage entre leurs aspirations et les objectifs de l'ASE) sont les plus concernés. Leur sortie, mal préparée, est alors vécue comme une rupture.

Une sortie mal préparée

Réfractaires à l'encadrement institutionnel, ces jeunes partent souvent de l'ASE de façon précipitée. Nolan a quitté le dispositif sans demander de CJM pour retrouver sa famille. Quant à Inaya, la prolongation du CJM lui a été refusée. Orientée vers la mission locale, elle a bénéficié de la mesure de la Garantie jeunes mais l'accompagnement proposé l'a très vite rebutée car elle avait le sentiment d'être infantilisée : « Ils nous ont demandé de se présenter, ce qu'on voulait faire, avec des découpages, des coloriages. » Elle est partie au bout d'une semaine. 11 % des enquêtés disent qu'ils ont quitté l'ASE car ils en avaient assez⁵. Ces sorties précoces impliquent une rupture de la prise en charge qui a pour corollaire une sortie de l'aiguillage institutionnel : ils se coupent de l'accompagnement des travailleurs sociaux qui facilite, entre autres, l'accès aux hébergements institutionnels, comme les FJT, puis aux HLM (Dietrich-Ragon, 2020). Le moment de la sortie de placement peut dès lors être brutal et s'apparenter à un « lâchage », c'est-à-dire à une mise à la porte non préparée. Si les jeunes ne bénéficient pas d'un entourage qui peut pallier l'absence momentanée de prise en charge

⁵ ELAP vague 2, 2015.

institutionnelle, ils se retrouvent sans solution ou dépendants du logement d'urgence destiné aux populations adultes sans-domicile (Frechon, Marpsat, 2016). Ainsi, rien n'était prévu pour l'hébergement de Laurence à sa sortie de l'ASE et, sans l'aide de ses parents, elle se serait retrouvée à la rue. Après un séjour chez son père, elle a été contrainte de composer le 115⁶ et s'est retrouvée dans un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) accueillant des sans-domicile, ce qu'elle vit comme un nouveau déclassement. Les jeunes réfractaires aux règles et aux conseils de l'ASE payent au prix fort leur refus ou leur incapacité à adopter une stratégie permettant de ne plus dépendre des institutions dans des délais réduits. Ils ont pourtant conscience que cette attitude peut les conduire à la précarité. Séverine établit un lien direct entre le refus de se plier aux recommandations de l'ASE et l'expulsion des structures : « Parce que toutes les personnes que j'ai connues qui voulaient pas suivre toutes les conditions et tout, ben, elles se sont retrouvées dehors. » Or, les jeunes qui se voient refuser l'accès aux CJM ou aux hébergements institutionnels comme ceux qui effectuent des « sorties en silence » (Warin, 2006) des dispositifs de l'ASE peuvent basculer dans des situations précaires faute de pouvoir bénéficier des minimas sociaux du fait de leur âge.

Conclusion

Si les jeunes passés par l'ASE ont pour point commun d'avoir été une partie de leur enfance dans le giron des institutions, cet encadrement n'est pas vécu par tous de la même façon. Pour certains, la prise en charge est considérée comme une amélioration par rapport à leur vie passée ou comme une nécessité. Pour d'autres, elle est au contraire perçue comme une injonction à renoncer à ses rêves ou comme un carcan, ce qui les conduit à des confrontations répétées avec les travailleurs sociaux dont ils ne partagent pas les objectifs. Ils quittent alors fréquemment l'ASE de façon précipitée sans avoir assuré leur autonomie financière ou se voient mis à la porte de l'institution. Ce constat fait écho à celui de Patrick Bruneteaux au sujet de l'hébergement des sans-domicile, selon lequel celui-ci constitue une aide pour ceux qui veulent/peuvent s'en sortir, mais laisse les autres de côté (Bruneteaux, 2007). En fin de parcours, l'ASE fonctionne également comme un lieu de tri, les jeunes ne parvenant pas à se conformer aux « parcours types » fabriqués par les institutions tendant à être exclus des dispositifs.

⁶ Numéro national d'assistance et d'orientation pour les personnes sans-abri.

Bien sûr, il existe de nombreuses attitudes intermédiaires entre les deux types identifiés. Certains jeunes font preuve de passivité face aux décisions institutionnelles, ou encore ont passé toute leur jeunesse dans la même famille d'accueil, leur expérience étant alors plus proche d'une vie familiale ordinaire. Toutefois, cette typologie est un outil adéquat pour comprendre les mécanismes d'exclusion qui s'opèrent dans les dispositifs de l'ASE. D'autre part, il apparaît que le fait de conditionner l'obtention d'une aide à l'obligation d'un accompagnement éducatif induit un risque de non-recours au droit. L'injonction à accepter un tel accompagnement se retrouve dans la plupart des dispositifs d'aide destinés aux jeunes et le constat d'une exclusion des plus précaires semble récurrent (voir Trombert, 2020 pour le fonds d'aides aux jeunes ou Couronné, Sarfati, 2018 pour la Garantie jeunes), ce qui interroge sa pertinence. Enfin, un dernier constat est que le placement implique un rapport au monde singulier. Le passé particulier de ces jeunes, puis leur socialisation dans un cadre institutionnel conduisent à l'acquisition de certaines dispositions marquées par le rejet de l'assistance et la valorisation à outrance de l'autonomie. Même si un jeune sur trois regrette une sortie trop précoce, tous redoutent de dépendre des institutions à l'âge adulte. Cela amène à infirmer l'idée selon laquelle l'assistance aux jeunes risquerait de les installer dans la dépendance aux aides sociales, souvent présente dans les débats politiques : il semble même que ce soit tout le contraire.

Bibliographie

Bruneteaux P., 2007, « Les politiques de l'urgence à l'épreuve d'une ethnobiographie d'un SDF », *Revue française de science politique*, n° 1, vol. 57, p. 47-67.

Chaieb S., Frechon I., 2021, « La fin de parcours à l'ASE des jeunes isolé·e·s étrangers et leurs rapports à l'aide et aux institutions », Colloque « Des mineurs comme les autres ? Approche pluridisciplinaire de la prise en charge des mineurs étrangers isolés », 29-30 janvier 2021.

Couronné J., Sarfati F., 2018, « Une jeunesse (in)visible : les “Neets vulnérables” de la Garantie jeunes », *Travail et emploi*, n° 153, p. 41- 66.

David M., Rafin N., 2019, *Sanctionner les « châtiments corporels » à visée éducative. Aspects sociaux et juridiques d'un intolérable en devenir*, Rapport final de recherche remis à la GIP Mission de recherche droit et justice.

Denecheau B., 2015, « La rationalisation des possibles : le placement extra-familial et l'orientation au moindre risque », in Jacques M.-H. (dir.), *Les transitions scolaires. Paliers, orientations, parcours*, Rennes, PUR, p. 323-333.

Dietrich-Ragon P., 2020, « Quitter l'Aide sociale à l'enfance. De l'hébergement institutionnel aux premiers pas sur le marché immobilier », *Population*, n° 4, vol. 75, p. 527-559.

DREES, 2020, *L'aide et l'action sociales en France. Perte d'autonomie, handicap, protection de l'enfance et insertion. Édition 2020*, Panorama de la DREES.

Duvoux N., 2008, *L'injonction à l'autonomie. L'expérience vécue des politiques d'insertion*, Thèse de doctorat en sociologie, EHESS.

Frechon I., Marquet L., 2016, *Comment les jeunes placés à 17 ans préparent-ils leur avenir ?*, INED, Documents de travail n° 227.

Frechon I., Marquet L., 2018, « Sortir de la protection de l'enfance à la majorité ou poursuivre en protection jeune majeur », *Populations vulnérables*, n° 4.

Frechon I., Marpsat M., 2016, « Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement », *Économie et statistique*, n° 488-489, p. 37-68.

Ganne C., Dietrich-Ragon P., Frechon I., 2019, « Devenir parent en sortant de l'Aide sociale à l'enfance. L'enchaînement des étapes du passage à l'âge adulte », *Revue française des affaires sociales*, n° 4, p. 147-168.

Jamet L. (dir.), 2021, *La prévention des ruptures de parcours pour les jeunes bénéficiant de mesures de protection de l'enfance : des motifs et facteurs de rupture à l'élaboration de stratégies d'action*, Rapport de recherche, ONPE.

Lacroix I., Chaïeb S., Dietrich-Ragon P., Frechon I. (2021) Violence sous protection, Expériences et parcours des jeunes récemment sortis de placement, *Documents de travail*, n° 263, 2021, 38 p

Laé J.-F., Murard N., 2012, *Deux générations dans la débîne. Enquête dans la pauvreté ouvrière*, Montrouge, Bayard.

Mainaud T., 2013, « Échec et retard scolaires des enfants hébergés par l'aide sociale à l'enfance », *Études et résultats*, n° 845.

Petit-Gats J., Guimard N., 2013, « L'accompagnement du jeune majeur : un contrat qui soutient la sortie des dispositifs de protection de l'enfance », *Enfances & Psy*, n° 60, p. 137-145.

Schnapper D., *La compréhension sociologique, Démarche de l'analyse typologique*, Paris, PUF, 1999.

Serre D., 2010, « Les assistantes sociales face à leur mandat de surveillance des familles. Des professionnelles divisées », *Déviance et société*, n° 2, vol. 34, p. 149-162.

Trombert C., 2020, « Projets d'insertion bien ordonnés et normes de "bon recours" dans les fonds départementaux d'aide aux jeunes », *Revue française des affaires sociales*, n° 2, p. 175-200.

Warin P., 2006, *L'accès aux droits sociaux*, Grenoble, PUG.

Zunigo X., 2010, « Le deuil des grands métiers. Projet professionnel et renforcement du sens des limites dans les institutions d'insertion », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 184, p. 58-71.

Les autrices

Isabelle Frechon isabelle.frechon@uvsq.fr

Sociodémographe, chargée de recherche CNRS, laboratoire Printemps-CNRS-Université Versailles-Saint-Quentin/Paris-Saclay, responsable du projet ELAP.

Thème de recherche : protection de l'enfance ; politiques sociales ; sociologie quantitative ; sortie de placement ; population en marge de logement ordinaire ; jeunes majeurs.

A notamment publié

Frechon I., Lacroix I. (2020) « [L'entrée dans la vie adulte des jeunes pris en charge par le système de protection de l'enfance. Les apports de la recherche sur la sortie de placement et ses conséquences](#) », *Agora débats/jeunesses*, vol. 86, no. 3, p. 111-126.

Frechon I., Marquet L., (2018) [Sortir de la protection de l'enfance à la majorité ou poursuivre en protection jeune majeur](#), In "Jeunes vulnérables - Incidences sur les parcours d'entrée dans la vie adulte », *Revue Populations Vulnérables* n°4, p.

Frechon I., Marpsat M., 2016, « Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement », *Économie et statistique*, n° 488-489, p. 37-68.

Pascale Dietrich-Ragon pascale.dietrich@ined.fr

chargée de recherches à l'INED (Institut national d'études démographiques)

Thèmes de recherche : jeunes, sans-domicile, logement social, inégalités résidentielles, catégories populaires.

A notamment publié :

DIETRICH-RAGON P., 2021, « Les étudiants des catégories populaires face à la décohabitation familiale. Recherche de logement et perception de sa place dans la société », *Terrains et travaux*, n° 38.

DIETRICH-RAGON P., 2020, « Quitter l'Aide sociale à l'enfance. De l'hébergement institutionnel aux premiers pas sur le marché immobilier », *Population*, 75(4), p. 527-559.

DIETRICH-RAGON P., 2019, « Sauvé par les sciences humaines », *Agora Débats/Jeunesses*, 81(1), p. 59-78.